

ARTIGUELOUTAN

Avril 2003

N° 10

Ils ont voté le 29
janvier



Notre premier conseil municipal de jeunes

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal des jeunes : compte rendu
Animations : loto du Foyer Rural le 12 avril
Concert à l'Eglise, le 26 avril : GOSPEL

B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Michèle Laban-Winograd ; Dominique Thieffaine ; Georges Pouban ; Marie-France Bonnefoy ; Jeanine Courrèges ; Francis Laclau ; Monique Clament ; Christian Lanne-Petit ; Gilbert Capdevielle ; Michèle Allais ; Alain Personne ; Jean-Claude Pradoux ; Alain Guilhemjouan ; Bertrand Loubet ; Hubert Lassègues.

Pas d'absents le 31 janvier.

Absent le 7 mars : Christian Lanne-Petit, a donné pouvoir de voter à Georges Pouban

Absents le 15 mars : Francis Laclau ; Marie-France Bonnefoy

• **Exercice du droit de préemption** (réunions du 31/01/03, 7/03/03, 15/03/03)

Le Conseil Municipal a débattu à trois reprises de l'éventualité de l'exercice du droit de préemption à l'occasion de la vente de la parcelle ZB56 d'une superficie de 2h 16a 15ca, située chemin Lapeyrade et classée en zone artisanale .

- Lors de la séance du 31 janvier, le Maire a informé le Conseil qu'elle a reçu une déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maîtres Laplace et Pepouey, notaires à Morlaàs, pour le compte de Mr et Mme Clos Francis qui se proposent de vendre la parcelle en question au prix de 76 225 € (500 000,00 Frs) à Monsieur Richard, Mme Lemberger, Mme Flores Campos (commune de rattachement Nay) et Mme Steinberger Jeannette (commune de rattachement Chaumont).
Après une rencontre avec Mr Clos, il apparaît que la vente est trop engagée pour que celui-ci puisse se dédire sans conséquences financières.
- Titulaire du droit de préemption sur cette zone, la commune doit se prononcer sur cette vente : soit se porter acquéreur au même montant, soit proposer un prix différent ; dans l'hypothèse d'une offre inférieure au prix initial et refusée par le vendeur, celui-ci peut retirer son bien de la vente ou accepter que le juge de l'expropriation fixe le prix après estimation des domaines .
- La commune doit motiver de façon très précise l'exercice du droit de préemption et justifier de son intérêt à réaliser cet achat notamment à l'égard des premiers acquéreurs qui ont la possibilité d'attaquer la décision .

- Après quelques semaines d'intenses réflexions, le Conseil Municipal, réuni le 7 mars a pris sa décision, motivée par les considérations suivantes :

Historique de ce terrain :

- la parcelle ZB 56, ainsi que la parcelle ZB 57 ont accueilli autrefois une plate forme de forage puis, dans les années 1980, ont servi de dépôt à l'entreprise chargée de la construction de l'autoroute . Ces diverses utilisations les ont rendues impropres à la culture .
- En 1998,dans le cadre d'une modification du POS, la commune a accepté de classer ces terrains en zone Nca, zone d'activités liées à l'agriculture, afin de permettre l'installation de la coopérative Lur Berri qui était sur le point d'acquérir ces parcelles . Mais, une analyse de sol a démontré la pollution par des boues, interdisant la construction sur une partie du terrain : le projet a été annulé, la coopérative Lur Berri s'est installée quelques centaines de mètres plus loin, sur la commune d'Andoins .
- En janvier 2000, la commune a décidé d'acquérir ce terrain (délibération du 6/01/00) afin de constituer une réserve foncière susceptible d'engendrer un développement économique et a fait une offre qui a été refusée par les propriétaires .
- Lors de la modification du POS en novembre 2000, les deux parcelles ont été classées en zone artisanale afin de permettre l'accueil d'un éventail plus large d'activités .
- La commune a demandé et obtenu de l'entreprise ELF la dépollution du terrain ZB56 : des travaux considérables ont été réalisés en début d'année 2001 et ont ainsi rendu de la valeur à ce terrain .

L'ensemble de ces éléments démontrent l'intérêt ancien de la commune pour cette zone qui est la seule bénéficiant d'un classement en zone d'activités susceptible d'amener un développement économique sur notre territoire.; en conséquence, elle demande au Conseil d'exercer son droit de préemption sur la parcelle ZB 56, objet de la vente projetée par Mr et Mme Clos .

Néanmoins, le prix demandé paraît trop élevé: en effet, d'importants travaux d'équipement seraient nécessaires pour permettre l'accueil d'entreprises . De plus, l'attractivité de la zone implique l'aménagement du carrefour RN117 et CD215 ainsi que l'élargissement de la voirie communale .

Après un large débat, par 14 voix pour et une abstention, le Conseil décide non seulement d'exercer le droit de préemption sur la parcelle ZB 56 mais aussi de proposer à Mr et Mme CLOS l'achat de la parcelle ZB 57 d'une superficie de 70 ares 80 , cela pour le prix global de 76 225 € (500 000,00 F) .

Le Conseil charge le Maire de demander l'estimation des domaines, obligatoire, compte tenu du montant proposé et de faire cette offre à Mr et Mme Clos .

➤ **Le 15 mars, le Maire expose au Conseil le résultat de ses démarches :**

- L'estimation des domaines s'élève à 76 143 € : 64 815 € (425 158,00 F) pour la parcelle ZB 56 et 11 328 € (74 307,00 F) pour la parcelle ZB 57
- Mr et Mme Clos acceptent la proposition d'une vente globale mais demandent la somme de 83 847 € (550 000,00 F).

Après un très large débat, par 13 voix pour, le Conseil décide de proposer à Mr et Mme Clos la somme de 77 749 € (510 000,00 F) pour l'ensemble .

Dans la mesure où un accord est trouvé avec les propriétaires, cette dépense sera inscrite au budget 2003 ; elle constituera le plus important investissement de l'année et conditionnera l'exécution des autres programmes qui devront être revus et diminués . Le Maire précise au Conseil qu'un emprunt sera nécessaire pour couvrir la plus grande partie de la dépense ; de même, le recours à une augmentation des taxes sera étudié par la commission finances.

Nous sommes en mesure de dire aujourd'hui que Mr et Mme Clos ont accepté cette offre . En conséquence, cet achat pourra être réalisé dans les six mois à venir .

• **Carrefour RN 117 et CD 215 (réunion du 7 mars).**

Suite au courrier du Directeur Départemental de la DDE, Mr Caffort, nous indiquant qu'il n'y aurait pas de financement de l'Etat pour la pose de feux tricolores au carrefour RN117/CD 215, le Maire expose au Conseil qu'un entretien avec Mr Caffort le 11 février a permis de clarifier la situation . Mme le Maire d'Andoins a tenu à marquer sa solidarité sur ce dossier et a participé à cette rencontre . Nous avons fait état respectivement des pétitions de nos deux communes et de l'inquiétude de nos habitants.

Il est établi désormais avec certitude que l'Etat ne financera totalement ni un rond point, ni des feux. Les routes nationales ne devraient plus , dans un avenir proche, rester de la compétence de l'Etat . Les collectivités locales, commune et département devront gérer aussi les investissements et l'entretien de ces voies.

En ce qui nous concerne, dès cette année, L'Etat s'engage seulement à financer l'étude d'un aménagement avec pose de feux .

Dès que cette étude nous sera communiquée, tous les financeurs potentiels seront sollicités : entreprises (Lur Berri et Pau-Euralis), département, communauté d'agglomération .

• **Rives de l'Ousse (réunion du 31 janvier)**

Le Maire rappelle au Conseil le projet d'achat d'une partie des rives de l'Ousse (environ 5000 m²), propriété de Mr et Mme Pedeutour : par délibération du 14/12/01, le Conseil avait décidé de répondre favorablement à la proposition de vente émanant des propriétaires. Une demande de classement en espace naturel sensible avait été déposée auprès du Conseil Général afin d'obtenir une aide financière permettant l'aménagement du terrain.

Après étude, le Conseil Général a refusé ce classement (septembre 2002).

Le Conseil Municipal avait décidé néanmoins de concrétiser ce projet et avait chargé le Maire de proposer l'achat des parcelles au prix de 1 € le m².

Par courrier du 27/12/02, Mr et Mme Pedeutour ont déclaré renoncer à une vente et ont proposé la location des parcelles concernées.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accepter la proposition de location, ne souhaitant pas engager des fonds publics sur une propriété privée.

• **Compte de Gestion 2002 (réunion du 7 mars)**

Georges Poublan présente le compte de gestion 2002 :

	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT	DEFICIT
Fonctionnement	295 809.61 €	379 749.81€	83 940.20€	
Investissement	310 577.75 €	256 175.39€		54 402.36€
RESULTAT 2002			29 537.84 €	

Le compte de gestion est approuvé par 14 voix, le maire ne participe pas au vote.

Investissement : les réalisations 2002 :

- La somme de 310 577.75 € se décompose ainsi : dépenses de l'exercice 2002, 269 825,44 €, plus déficit 2001, 40 752,31 € = 310 577.75 €

-DEPENSES DE L'EXERCICE 2002

- Construction de deux classes à l'école pour un montant de 157 419,00 €.
- **Financement** : par un emprunt de 83 000 € et par les subventions de l'Etat et du Département.
- Achat du terrain près de la Salle des Fêtes d'un montant de 45 735,00 €

- Financement : fonds propres de la commune .
- **Plantations de haies paysagères** : pour un montant de 15 760,00 €
 - Financement : subvention de 80 % du Département sur le montant TTC de la dépense, participation de 5 % des particuliers, participation de la commune de 1,5% de la dépense puisque nous récupérerons la TVA .
- **Voirie** : dépenses réalisées pour 13 079,00 € .L'entreprise Lafitte n'a toujours pas terminé le programme 2002 .
- **Bâtiments communaux** : travaux logement de fonction de l'école, remplacement des portes des salles municipales, achats de mobilier pour un montant de 9 204,00 €
- **Remboursement emprunts** : 28 626,02 € .
- **L'enfouissement des lignes électriques et de téléphone** pour un montant total de 96 979,00 € n'est pas comptabilisé dans ces dépenses compte tenu des modalités de financement :
 - la part correspondant à l'enfouissement des lignes électriques sera versée au Syndicat Départemental d'Electrification à partir de 2004 par une participation annuelle ; les travaux d'enfouissement des lignes de téléphone, 20 754,00 € ont été supportés entièrement par la section fonctionnement au chapitre « entretien voies et réseaux ».
- **Participation aux investissements du Centre de Loisirs** :
 - Achat de 7 ordinateurs, imprimante, téléviseur, lecteur DVD, matériel divers, logiciels éducatifs, jouets
 - Financement : Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Centre de Loisirs. La commune a participé pour un montant de 1 524,00 € (inscrits au budget en section fonctionnement).

Tous ces équipements profitent aux enfants de l'école .

Le Maire et le Conseil Municipal tiennent à remercier Francis Solve, Président de l'association et les animatrices, Sandrine, Julie et Aline qui assurent l'animation du centre et proposent ainsi aux familles un réel service .

- **Travaux d'assainissement** : le syndicat intercommunal d'assainissement a réalisé en 2002 la création d'un réseau collectif d'égouts à l'Impasse des Sources . Suite à ces travaux, la route est en très mauvais état, la réfection de la chaussée sera réalisée très prochainement.

En raison de l'urbanisation des terrains situés dans cette impasse et des règles d'alignement imposées par le POS, les arbres ont du être abattus . Dans le cadre du programme de plantations de haies actuellement en cours, ils seront remplacés et (re)donneront un aspect plus champêtre à cette impasse .

- **« Vivre au village »**

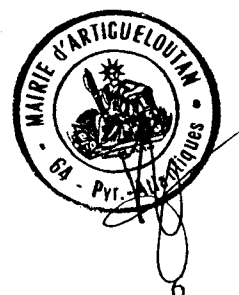
La plaquette de présentation de la commune réalisée par les associations et la municipalité sera distribuée prochainement . Grâce au talent et au dévouement de nombreuses personnes, cette belle réalisation est peu coûteuse : 150,00 € qui couvrent la fourniture du papier et l'impression .

- **Centre Communal d'Action Sociale**

Dominique Thieffaine expose au Conseil que la formation aux premiers secours prévue fin février n'aura certainement pas lieu en raison du manque de disponibilité des pompiers . Dans la mesure où d'autres intervenants pourraient assurer cette formation, la session sera maintenue ; les personnes inscrites seront prévenues .

Le CCAS propose néanmoins un nouveau rendez-vous organisé en collaboration avec le CODERPA (comité départemental des personnes âgées) sur le thème de la sécurité routière : quelques révisions sur le code de la route

Ce « mini stage » aura lieu le mardi 13 mai à 15 heures, salle petite Ourse .



**Compte rendu de la première
réunion du Conseil Municipal des Jeunes.
Vendredi 28 février 2003**

Tous les élus sont présents :

Secrétaire de séance : Nina Winograd

- | | |
|------------------------|------------------------|
| → ALLAIS Florian | → BASTANES Julien |
| → BORDENAVE Gérald | → CAZALE-DEBAT Florent |
| → FREMAUX Thomas | → GUILHEMJOUAN Benoît |
| → GUILHEMJOUAN Richard | → LAGEYRE Laure |
| → LOUBET Cecile | → WINOGRAD Simon |
| → WINOGRAD Nina | |

Mme le maire introduit la séance, remercie les 14 candidats et félicite les 11 élus.

Le groupe d'élus adultes qui encadrera les jeunes élus est composé de :

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| → BONNEFOY Marie-France | → CLAMENT Monique |
| → LOUBET Bertrand | → PERSONNE Alain |
| → POUBLAN Georges | → COURREGES Jeanine |

Ce Conseil municipal de jeunes permettra aux jeunes élus de voir comment fonctionnent la commune, le département et une visite du Conseil Général pourra être organisée.

La date de réunion du vendredi à 19h00 ou 19h30 semble convenir à l'ensemble des jeunes qui se réuniront au moins 2 fois par trimestre.

Le Conseil Municipal de Jeunes s'organise en commissions suivant les thèmes abordés. Les commissions pourront se réunir au moins 2 fois par mois.

Organisation des commissions :

Commission sport :

Composition : ▶ Benoît ▶ Cécile ▶ Florent ▶ Julien
▶ Laure ▶ Richard ▶ Simon

Sujets à aborder : ○ Amélioration de l'existant :

- revêtement de la salle de sports
- pelouse du stade
- vestiaires du basket du foot
- marquage et murs pour le tennis

○ Nouveaux sports :

- terrains de pétanque
- piste cyclable
- pêche
- sports mécaniques

Commission animation :

Composition : ▶ Cécile ▶ Gérald ▶ Nina ▶ Thomas

Sujets à aborder: • participation des jeunes aux animations existantes.

- organisation de tournois de pétanque
- organisation de concours de pêche
- proposition de jumelage avec un village étranger ou pas

Commission sécurité, environnement :

Composition : ▶ Benoît ▶ Florent ▶ Florian ▶ Gérald ▶ Laure ▶ Nina
▶ Richard ▶ Simon ▶ Thomas ▶ Julien

Sujets à aborder: • ralentissement de la circulation

- sécurité aux croisements
- entretien des berges de l' Ousse
- entretien des chemins ruraux et de promenade
- entretien du parking de la salle des fêtes

Dates des prochaines réunion des commissions :

- Sports : Vendredi 28 mars 19h30 salle du conseil municipal
- Sécurité, environnement : Vendredi 21 Mars 19h30 salle du conseil municipal
- Animation : à fixer

Georges Pouban présente à l'ensemble des jeunes élus le projet de parking du stade et chacun est invité à apporter ses idées à cette future réalisation importante pour la sécurité de tous.

Pour ne pas déroger aux bonnes habitudes (prises par les « vieux »), Mme le maire invite les participants à boire (très sobrement) le verre de l'amitié !

La séance est levée à 20h15 .

ARTIGUELOITAN

SUPER-LOTO

Du Foyer Rural

Samedi 12 Avril 2003

20 h 30

Salle des fêtes

Super Lot TV 55cm

DVD, VTT Homme, Magnétoscope, Micro chaîne Laser,

Autocuiseur sitram, Micro Onde, Cafetière SENSO,

Radio K7, Friteuse SE, Cafetière Moulinex

et beaucoup d'autres lots encore....

**CET ETE PENDANT 4 SEMAINES DEVENEZ
FAMILLE D'ACCUEIL**



DEVENEZ Famille d'accueil

La Délégation du Secours Catholique du Béarn organise et encadre en partenariat avec celle du Nord le séjour d'enfants issus de milieux défavorisés chez des familles d'accueil bénévoles Béarnaises

« Il s'agit de faire découvrir à ces enfants une autre vie, une dimension affective, les valeurs simples d'une vie de famille au quotidien: s'asseoir autour d'une table pour partager un repas, dire bonjour, connaître la joie d'un baiser du soir, la découverte de la campagne, de la montagne et de la mer ».

Pour tous renseignements sur cette possibilité de bonheur que vous pouvez offrir à des enfants, téléphonez au Secours Catholique

05 59 13 03 80

**OFFREZ UN TEMPS DE VACANCES,
DE REPOS, D'EPANOUISSEMENT, DE JOIE.
ACCUEILLEZ UN ENFANT DE LILLE**

En juillet 2003

Délégation du Béarn - 47 rue Montpensier - 64000 PAU



**AIKI TAI DO à
Artigueloutan:**

**C'est tous les samedis
de 14h30 à 16h30 .**

**Les cours sont assurés
par Philippe Le
Rallec .**

**Reprise après les
vacances de Pâques, le
samedi 26 avril**

Le carnaval de l'école

**C'était le samedi 8
mars .**

**Les parents d'élèves
et les enfants vous
remercient pour votre
accueil et votre
générosité .**



**Encore une
excellente
soirée avec la
troupe Pyrène,
qui a
interprété avec
talent le
« dîner de
cons », le
vendredi 14
mars .**



Les SWINGIN'NUTS

Gospel,
swing,
chants africains

30 choristes

Direction : Elisabeth Soulas

Piano : Jean-Marc Moullet

Contrebasse : Christian Intsaby

Opt : guitare, saxophone

En concert à l'Eglise d'Artigueloutan

Le samedi 26 avril à 21 h .